

Présentation CFAS CAP Emploi

18 Février 2025



Le CFAS Auvergne est un centre de formation d'apprentis hors les murs **spécialisé** depuis plus de 30 ans dans l'accueil, l'accompagnement et la formation de personnes en situation de **handicap**.

Chaque année, il accompagne **près de 300 apprentis** qui préparent, en milieu ordinaire, tout titre ou diplôme de niveau 3 ou 4 (CAP, BP, Mentions Complémentaires ...).



Le CFAS Auvergne est implanté sur les 4 départements d'Auvergne, au sein des principaux CFA avec lesquels il collabore.

Ses **47 collaborateurs** sont ainsi répartis sur 8 sites de formation et peuvent intervenir, en fonctions des besoins exprimés, sur l'ensemble du territoire.

Antenne 63

(dans les locaux de l'IDM)
Rue du Château des Vergnes
63100 CLERMONT-FD

Site Agri - Marmilhat

(dans les locaux du CFPPA 63)
Marmilhat
63370 LEMPDES

Site BTP - Clermont

(dans les locaux du BTP CFA 63)
4 Rue Louis Dabert
63000 CLERMONT-FD

Antenne 15

(dans les locaux de l'IFPP15)
Rue Agricole Perdiguier
15000 AURILLAC



Antenne 03

(dans les locaux d'IFI03)
11 Route de Paris
03000 AVERMES

Site BTP - Bellerive

(dans les locaux du BTP CFA 03)
12 Rte de Charneil,
03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER

Siège

1 avenue des Cottages
63000 CLERMONT-FD

Antenne 43

(dans les locaux de l'IFP43 / BTP CFA 43)
43370 BAINS



Avant le contrat :

Le CFAS Auvergne participe à la validation du projet professionnel avec le candidat à l'apprentissage, sa famille et, le cas échéant, les structures accompagnantes.

Il identifie, avec le candidat et l'ensemble des parties prenantes, la formation adaptée et le CFA qui la propose, les problématiques liées au handicap et les mesures d'adaptation qui en découlent.

Il accompagne le candidat dans la recherche d'une entreprise d'accueil et dans les démarches inhérentes à la conclusion d'un contrat d'apprentissage.

Le cas échéant, il assiste le jeune dans ses démarches de reconnaissance du handicap.

Il accompagne l'employeur dans son projet de recrutement, dans la mobilisation des aides puis dans l'intégration de l'apprenti en tenant compte du handicap et de ces spécificités.



Pendant le contrat :

Le CFAS Auvergne étant porteur du contrat, il en assure la **gestion administrative et financière**.

FORMATION

Dans un souci constant d'**inclusion**, les apprentis du CFAS Auvergne sont intégrés aux effectifs des CFA partenaires.

Les temps de formation sont partagés entre les équipes pédagogiques du CFAS Auvergne et celles de ses CFA partenaires.

Les équipes du CFAS interviennent pour mettre en place les différentes adaptations pédagogiques nécessaires en fonction du handicap de l'apprenti (temps partiel, logiciel spécifique troubles Dys, remédiation...)

SUIVI EN ENTREPRISE

Dès la signature, un délégué aux entreprises est désigné et prend en charge le suivi du jeune pendant toute la durée du contrat.

Référent unique, il est chargé de faire le lien entre l'apprenti, l'entreprise, les formateurs et toute autre partie prenante.

Un accompagnement personnalisé du maître d'apprentissage est ainsi proposé à chaque jeune et chaque employeur.



DURANT L'EXAMEN

La plupart des apprentis CFAS bénéficient d'aménagements à l'examen.

Les équipes se chargent des démarches et mobilisent les moyens nécessaires (1/3 temps, assistant secrétaire lecteur scripteur, équipements spécifiques ...)

A LA FIN DU CONTRAT

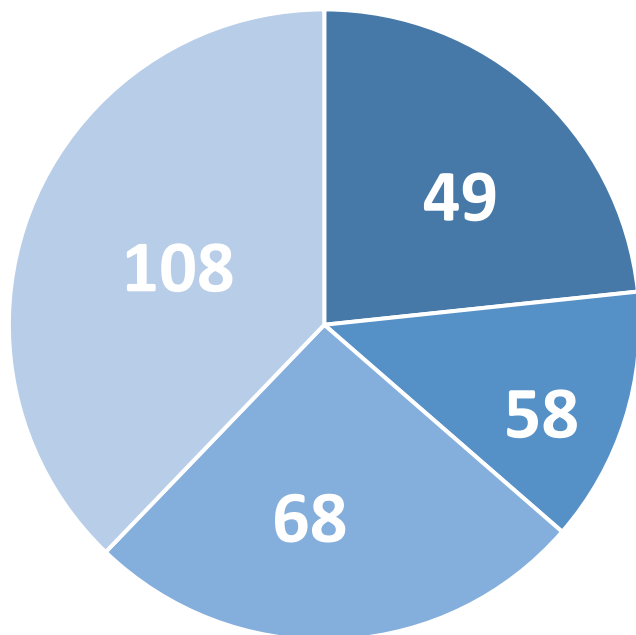
Durant les derniers mois du contrat puis après l'examen, les délégués aux entreprises interviennent pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes ou faciliter la poursuite d'études.

Les partenaires sont mobilisés pour une transition réussie vers l'emploi et une insertion durable.



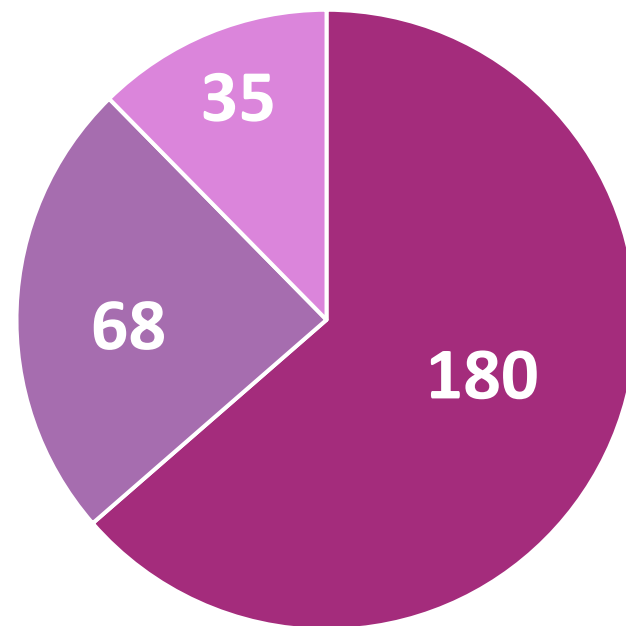
283 apprentis sous contrat au 31 décembre 2024

Répartition par antenne



■ ALLIER ■ CANTAL ■ HTE-LOIRE ■ PUY-DE-DÔME

Répartition par secteur



■ CFA interpro. ■ CFA BTP ■ CFA Agri.



Dispositif Individualisé d'Accompagnement Vers l'Apprentissage

Le but: Proposer à toute personne relevant du champ du handicap un accompagnement sur mesure vers l'apprentissage en milieu ordinaire.

Pour qui?: Toute personne âgée de 15 ans et plus ayant ou susceptible de prétendre à une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé.

3 Objectifs:

Découvrir des métiers et valider un projet professionnel.

Accompagner et orienter le bénéficiaire à chaque étape du parcours.

Valider un projet en apprentissage en milieu ordinaire.

Un minimum de 14h de suivi / un parcours modulable / des modules collectifs sur différentes thématiques (présenter sa situation de handicap, réglementation du travail, atelier TRE...)



Le CFAS Auvergne fait partie des organismes retenus par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour déployer l'action « Insérer pour Former »

Cette action vise à proposer aux entreprises un accompagnement personnalisé pour recruter et intégrer leurs futurs collaborateurs sur des postes de 1er niveau de qualification en s'appuyant sur les fondamentaux de la méthode IOD (Intervention sur les Offres et les Demandes), développée par l'association Transfer.

Zoom sur l'action « Insérer pour Former »

Un chargé de mission emploi formation vous propose :

Une analyse approfondie de votre besoin de recrutement

Une mise en relation avec un candidat

Un suivi pendant et après l'embauche



cfas

Auvergne



contact@cfas-auvergne.com – 04 73 90 12 12

www.cfas-auvergne.com